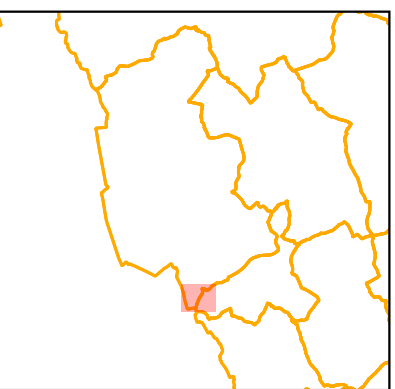
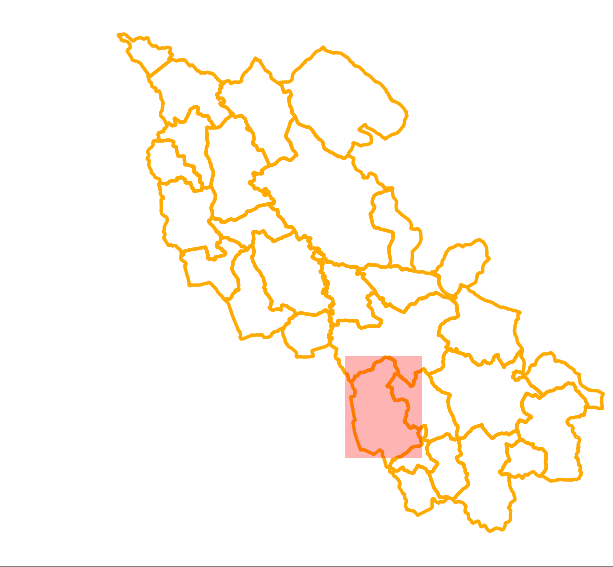




3.2-Règlement graphique - Commune de SAINT JUSTIN



PRESCRIPTIONS

- ★ Élément patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L15)
- ◆ Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L15:23 du CU)
- ⊖ Bâtiment susceptible de changer de destination
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L15-19 CU) ; alignement d'arbres ou de façades
- ◆ Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L15:23 du CU) ; alignements d'arbres et haies
- Voies, chemins à conserver et à créer

INFORMATIONS

- Limites communales
- Parcelles
- bâti cadastré
- Bati nouveau
- Cours d'eau
- Zone inondable



Réalisé par : Adeline SERVAT
Origine DGFIP Cadastre Droit